

Centre de médecine
forensique
10 Avenue Hippocrate
1200 Bruxelles

+32 2 764 17 06
funerarium@saintluc.uclouvain.be

Visitez notre site web :
[https://www.saintluc.be/fr/
medecine-legale-presentation](https://www.saintluc.be/fr/medecine-legale-presentation)



L'autopsie est une décision judiciaire encadrée.

Une autopsie médico-légale peut être demandée lorsqu'un décès indéterminé, suspect et/ou violent survient.

Elle ne peut être requise que par un magistrat (substitut du procureur du Roi ou Juge d'Instruction). Elle ne sera jamais réalisée à la demande seule de l'hôpital ou du médecin légiste.

Une autopsie est une procédure médicale qui consiste à examiner le corps d'une personne décédée afin de déterminer la cause du décès, de recueillir des informations sur des maladies sous-jacentes ou des blessures, et d'évaluer l'état général de l'organisme. Elle a un but essentiel : **établir la vérité**. C'est ainsi qu'elle peut aider à répondre aux questions de la justice, mais également à celles que se posent parfois les familles elles-mêmes.

Les médecins légistes de notre centre s'engagent à exercer leur mission avec **rigueur, éthique et compassion**, en veillant à toujours respecter la personne décédée et ses proches.

Nous travaillons également en étroite collaboration avec deux services sur lesquels nous tenons à attirer votre attention :

- **Le Service d'assistance policière aux victimes (SAPV)**
Equipe spécialisée dans l'assistance aux victimes :
 - Accueil et écoute
 - Soutien psychologique
 - Information juridique et conseils
 - Accompagnement dans vos démarchesPrésent avec vous, si vous désirez rendre un dernier hommage au sein des Cliniques universitaires Saint-Luc
- **Le service d'accueil aux victimes (SACV)**
Bruxelles : 02 508 74 48
accueildesvictimes.bruxelles@cfwb.be
Brabant-Wallon : 067 88 27 60
accueildesvictimes.nivelles@cfwb.be

Intermédiaire entre la victime et/ou ses proches et le système judiciaire (magistrats) tout au long de la procédure pénale. Ces professionnels sont à votre écoute et répondent à vos questions. Information générale et spécifique sur la procédure / le dossier judiciaire en cours et vos droits. Assistance, soutien et accompagnement.

Editeur responsable: Thomas De Nayer / Service de communication
Rédaction : Dr Grégory Schmit
Mise en page : Rudy Lechantre
Photos: © Sébastien Wittebolle

Cliniques universitaires Saint-Luc
Avenue Hippocrate, 10 – 1200 Bruxelles
saintluc.be

Membre du réseau
Lid van het netwerk **Huni**

© Cliniques universitaires Saint-Luc
Vous souhaitez vous inspirer de cette brochure ?
Merci de nous contacter préalablement.



Soutenez notre hôpital
universitaire, faites un don
à la Fondation Saint-Luc

IBAN : BE41 1910 3677 7110
Communication spécifique :
« Centre de Médecine Forensique »

Les dons de 40€ et plus sont
déductibles fiscalement.

D'ores et déjà merci !

COMMU-DSQ-583
Mai 2025



Le Centre de Médecine Forensique

La non-disposition du corps et la levée

Les défunts qui arrivent au centre de médecine forensique sont soumis à une ordonnance de « **non-disposition** ». La famille ne peut donc pas organiser les obsèques immédiatement.

Cette mesure est temporaire. Elle sera levée quand l'autopsie est clôturée et le corps formellement identifié, le cas échéant. Parfois, cela peut prendre plus de temps, quand l'identification pose problème.

Après la levée, la famille peut alors :

- Entreprendre les démarches administratives auprès des pompes funèbres de leur choix.
- Organiser le transfert vers les pompes funèbres.
- Nous attirons votre attention sur le fait que le corps peut séjourner à la morgue des Cliniques universitaires Saint-Luc jusqu'à maximum 48 heures après la levée, sans frais supplémentaires.

Le dernier hommage

Un dernier hommage peut être organisé au sein des Cliniques universitaires Saint-Luc avant l'autopsie, avec l'accord du magistrat et en présence des services de police ad hoc.

Ce dernier hommage ne peut avoir lieu que sur rendez-vous à fixer pendant les heures d'ouverture de l'Institut médico-légal, en fonction des disponibilités des différents intervenants. **L'accompagnement et l'encadrement par le SAPV ou le SAcV est vivement recommandé.**

Les visites sont limitées à un maximum de 4 personnes.

Notre équipe :

Dr Grégory Schmit
Coordonnateur du Centre de Médecine Forensique

Dr Jessica Vanhaebost
Cheffe de Clinique Adjointe

Dr Anja Kerschen
Résidente

Mélanie Rouet
Technicienne d'autopsie

Nos horaires :

Du lundi au vendredi de 8h à 14h
Morgue des Cliniques universitaires Saint-Luc :
Route 777 (niveau -3)

